



RAPPORT D'ACTIVITÉS SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS ANNEE 2019



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine
12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

Sommaire

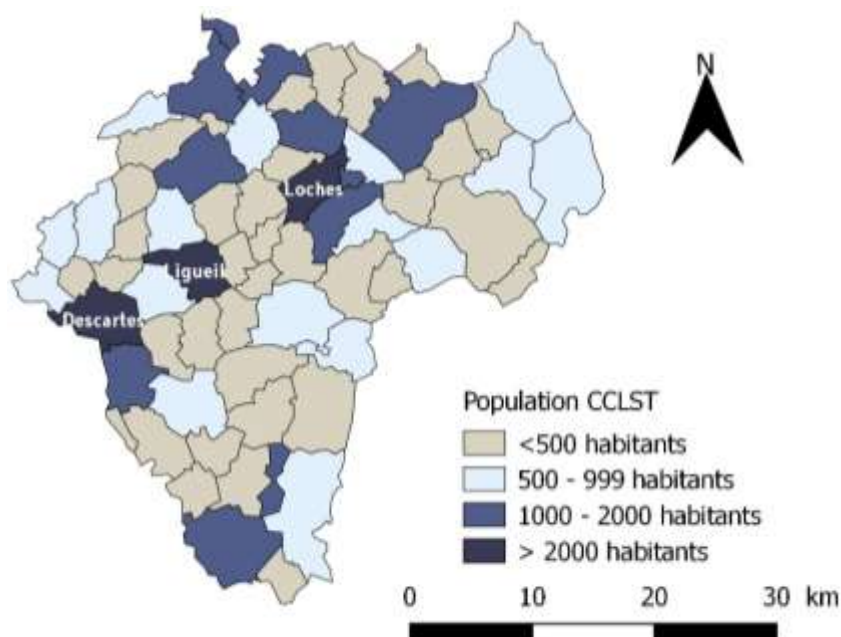
Présentation du territoire	3
Chapitre 1 - Faits marquants 2019	4
Adoption du plan local de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.....	4
Renouvellement des marchés de collecte et de traitement	5
Communication auprès des habitants.....	6
Travaux en déchèterie.....	6
Projet de création d'une nouvelle déchèterie à Descartes.....	6
Collecte des déchets diffus spécifiques - filière EcoDDS.....	6
Construction d'un hangar sur le site de la Celle-Guenand.....	7
Renouvellement de matériel pour la collecte des PAV	7
Plan Climat Air Energie Territorial	7
Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets Ménagers at Assimilés	7
Centre de tri interdépartemental.....	8
Coopération avec d'autres structures	9
Chapitre 2 - La collecte en porte à porte	10
Organisation de la collecte en porte à porte	10
Résultats 2019 des collectes en porte à porte	12
Répartition des matériaux collectés	13
La vente des contenants de pré-collecte	14
Chapitre 3 - La collecte en points d'apport volontaire	14
Organisation de la collecte en points d'apport volontaire.....	14
Résultats 2019 des collectes en PAV	15
Chapitre 4 - La collecte en déchèterie.....	16
L'organisation des déchèteries.....	16
Résultats 2019 des collectes en déchèteries	18
Chapitre 5 - Le traitement des déchets	21
Localisation des unités de traitement.....	21
Nature des traitements	21
Répartition des tonnages traités (hors déchèteries)	21
Chapitre 6 - Plan local de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).....	22
Evaluation du PLPDMA - Année 1	22
Actions de prévention et communication	23
Chapitre 7 - Budgets et coût du service	26
Les dépenses de fonctionnement	26
Les recettes de fonctionnement	29
La section d'investissement	32
Chapitre 8 - Suivis des sites d'enfouissements.....	33
Le site de la Celle-Guenand	33
Le site de Chanceaux-près-Loches	35
Chapitre 9 - Projets 2020.....	36
Circuits de collecte	36
Prévention des déchets.....	36
Déchèterie de Descartes.....	36
Renouvellement de matériel	36
Site de Bossay-sur-Claise.....	36

Présentation du territoire

Regroupant au 1^{er} janvier 2019 soixante-sept communes, le territoire est globalement homogène dans ses caractéristiques.

Avec plus de 75 % des communes comptant moins de 1 000 habitants et une densité moyenne de 29 habitants/km², le territoire est à forte dominante rurale. Cette caractéristique impacte fortement la gestion des déchets ménagers principalement au niveau de la collecte.

Comptant 52 070 habitants, la population du territoire est en légère baisse (-0,44% par rapport à 2018),



Répartition de la population (source : INSEE)				
	Nombre d'habitants ¹	Nombre de ménages ²	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)
TOTAL	52 070	23 792	1 809,5	29

¹ Population municipale au 1^{er} janvier 2019 (date de référence statistique du 1^{er} janvier 2016)

² Ménages : personnes occupants un logement en résidence principale

Chapitre 1 - Faits marquants 2019

Adoption du plan local de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

L'année 2019 a été marquée par la rédaction et la validation du plan local de prévention et de gestion des déchets ménagers de la collectivité. Le PLPDMA, couvrant les années 2019 à 2022, devra permettre de réduire les déchets ménagers et assimilés produits de 12% sur la même période.

Du diagnostic de territoire à la validation du PLPDMA



Renouvellement des marchés de collecte et de traitement

Les marchés de collecte et de traitement des déchets arrivaient à échéance au 31 décembre 2019. Loches Sud Touraine a souhaité optimiser ces marchés et étudier les différentes options possibles pour y parvenir.

Accompagné par le bureau d'études GIRUS, Loches Sud Touraine a élaboré un dossier de consultation des entreprises pour un début de prestation au 1^{er} janvier 2020. Plusieurs décisions ont été prises pour ce nouveau marché :

- Arrêt de la collecte des encombrants,
- Dans un souci d'optimisation, les limites entre la régie et la prestation seront modifiées en 2020 : les communes de Louans, Le Louroux, Manthelan, Vou, Mouzay passeront en prestation et les communes de Bridoré, Saint-Hippolyte, Saint-Senoch, Verneuil-sur-Indre passeront en régie.
- La collecte des points d'apports volontaires sera réalisée sur l'ensemble du territoire par la régie. Cela demandera l'investissement d'un nouveau camion polybennes et d'un hangar de stockage.
- La collecte des DNDAE (Déchets Non Dangereux des Activités Économique) se fera à partir du jeudi soir au lieu du vendredi matin pour la ville de Loches
- Traitement des déchets verts des déchèteries via 2 lots spécifique pour en optimiser le coût.

Par délibérations du conseil communautaire en date du 26 septembre et du 12 décembre 2019, les marchés ont été attribués aux entreprises suivantes :

	Durées marché	Prestataire	Montants prévisionnels TTC
Lot 1 : Collectes et transport des OMr, des emballages ménagers, des cartons et des DNDAE sur 31 communes :	5 ans + (2 X 1 an)	COVED	6 728 656,34 €
Lot 2 : Transport de la Celle-Guenand et traitement des OMr et des DNDAE	3 ans	COVED	3 777 412,11 €
Lot 3 : Transport du site de la Celle-Guenand, tri et valorisation des emballages ménagers et des cartons des activités économiques, des cartons de déchèteries	3 ans + (12 X 1 mois)	COVED	1 813 209,88 €
Lot 4 : Transport et traitement de déchets des déchèteries de Genillé, Loches, Nouans-les-Fontaines et Tauxigny	3 ans + (2 X 1 an)	COVED	2 465 342,60 €
Lot 5 : Transport et traitement de déchets des déchèteries de Bossay-sur-Claise, Descartes, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et Le Grand-Pressigny	3 ans + (2 X 1 an)	PASCAULT	2 172 033,45 €
Lot 6 : Mise à disposition des contenants, transport et traitement des déchets ménagers spéciaux (DMS) des 8 déchèteries	3 ans + (2 X 1 an)	PROTEC	275 563,30 €
Lot 7 : Mise à disposition de bennes et contenants, transport et valorisation des ferrailles et batteries des 8 déchèteries	3 ans + (2 X 1 an)	PASCAULT	-386 700,00 €
Lot 8 : Traitement des déchets verts pour les déchèteries du lot 4	3 ans + (2 X 1 an)	COMPOGREEN	153 280,00 €
Lot 9 : Traitement des déchets verts pour les déchèteries du lot 5	3 ans + (2 X 1 an)	COMPOGREEN	139 200 €
Total			17 137 997,68 €

Communication auprès des habitants

L'optimisation des circuits de collecte impactant les jours de ramassage des déchets ménagers d'une partie de la population, une communication spécifique a été mise en place en décembre 2019 à destination des communes et des habitants.

Le service communication de Loches Sud Touraine a créé des affiches personnalisées pour chacune des communes voyant son jour de collecte modifié. Ce visuel a été diffusé auprès des commerces de proximité dans sa version « papier » et une version numérique a également été transmise aux mairies.

Le magazine territorial, le site internet, la newsletter et la page facebook de la collectivité ont été mobilisés sur ce sujet en décembre 2019 et janvier 2020 afin de couvrir largement les différents canaux de communication à disposition de Loches Sud Touraine.



Travaux en déchèterie

Les travaux de signalétique et de pose de vitrines d'information à l'entrée des déchèteries ont été achevés au premier trimestre 2019.

6 caissons de 30 m³ ont été achetés afin de renouveler le matériel trop usagé.

Projet de création d'une nouvelle déchèterie à Descartes

La déchèterie de Descartes ne permet pas une collecte séparée des déchets suffisante pour permettre une meilleure valorisation en fonction des filières existantes. Il est donc envisagé la construction d'une nouvelle déchèterie sur cette commune.

L'année 2019 a été consacrée à la définition du terrain d'implantation de la future déchèterie et à l'achat de ce terrain. Un terrain d'une superficie de 8 312 m² a été acquis auprès du SIVOM de Descartes, Abilly, La Celle-Saint-Avant avant sa dissolution pour un montant de 33 248 €.

Collecte des déchets diffus spécifiques – filière EcoDDS

EcoDDS est l'éco-organisme en charge de la responsabilité élargie du producteur (REP) pour les déchets diffus spécifiques (DDS) collectés en déchèterie (peintures, solvants, pesticides et autres déchets chimiques).

EcoDDS a annoncé début janvier 2019 aux collectivités l'arrêt de la collecte de ces déchets, ainsi que le retrait du dispositif d'enlèvement des DDS en déchèterie à partir du 11 janvier. La collecte a repris uniquement le 12 mars 2019 après publication de l'arrêté agrément par l'Etat.

Durant cette période, Loches Sud Touraine a fait traiter ces déchets par une société privée. Une compensation financière a été perçue par le service pour le surcoût engendré.

Construction d'un hangar sur le site de la Celle-Guenand

La construction d'un hangar a été décidée afin de stocker le papier collecté en PAV, les bacs et les composteurs. Le permis de construire a été délivré par la mairie de la Celle-Guenand le 14 novembre 2019 et le chantier a débuté mi-décembre pour une livraison en avril 2020.



Renouvellement de matériel pour la collecte des PAV



Le renouvellement du camion de collecte des points d'apport volontaire verre et papier a été réalisé afin de collecter les colonnes sur l'ensemble des communes.

Plan Climat Air Energie Territorial

Le plan climat - air - énergie territorial de la collectivité a été élaboré en 2019. Plusieurs leviers ont déjà été identifiés concernant les déchets :

- Poursuivre l'accompagnement vers la réduction des déchets
- Encourager l'économie circulaire
- Mettre en place un nouveau système de traitement des déchets

Le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, au travers de ses fiches actions, doit permettre de répondre à certains objectifs du PCAET.

Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets Ménagers at Assimilés

La Région Centre-Val de Loire est l'autorité compétente pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Le plan a pour objet de coordonner, à l'échelle régionale, les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets sur une période de 6 et 12 ans, et de contribuer, à travers le PRAEC, à la transition vers une économie circulaire.

Pour rappel, lors de la phase de consultation des collectivités, Loches Sud Touraine avait émis en septembre 2018 un avis défavorable sur le projet de PRPGD.

Le PRPGD de la région Centre-Val de Loire a été adopté le 17 octobre 2019 en session plénière du Conseil régional. Il devient donc le document de référence sur les thématiques déchets et économie circulaire, remplaçant les anciens plans départementaux relatifs aux déchets ménagers, aux déchets du BTP, et le plan régional d'élimination des déchets dangereux.

Le PRPGD constitue le volet « déchets - économie circulaire » du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui a été adopté fin 2019 par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire.

Centre de tri interdépartemental

Loches Sud Touraine a participé à l'étude **engagée par Touraine Propre** pour la mise en place d'un centre de tri **interdépartemental**.

Ce centre est envisagé pour une capacité de tri de 50.000 tonnes et devrait être mis en service en 2022. Il sera situé à Parçay-Meslay sur un terrain actuellement propriété de Tours Métropole.

Ce projet a été formalisé par la prise de participations dans une société publique locale (SPL) qui a vu le jour le 07 janvier 2019.

Les 11 actionnaires de la SPL sont :

- Tours Métropole Val de Loire,
- la Communauté de communes Loches Sud Touraine,
- le SIEOM Groupement de Mer,
- le SMITOM d'Amboise,
- la Communauté de communes Touraine Est-Vallées,
- le Syndicat VALDEM,
- le SMICTOM du Chinonais,
- le Syndicat VAL ECO,
- la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre,
- le syndicat SMIRGEOMES,
- la Communauté de communes Gâtine Choissilles-Pays de Racan

Le capital social de la SPL de 2 855 000 euros, avec une participation de Loches Sud Touraine fixée à 171 332 €.

Cette société a pour objet :

Le transport des déchets à trier jusqu'au centre de tri soit par la passation de marchés, soit avec ses moyens propres ;

Le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation du centre de tri de déchets ménagers et assimilés sur le site de la Zone d'activité du Cassantin implantée sur les communes de Chanceaux-sur-Choisille et Parçay-Meslay. A cet effet, il est envisagé l'acquisition préalable par la SPL, et auprès de Tours Métropole Val de Loire, de l'assiette foncière du centre de tri (site ci-avant mentionné) ;

La gestion, l'entretien et la mise en valeur dudit centre de tri. A cet effet, la SPL pourra se doter de moyens humains propres pour effectuer les activités suivantes :

- Gestion des ponts bascules,
- Revente des produits triés et gestion des refus de tri,
- Suivi de la qualité des collectes, suivi de la qualité du tri, caractérisations des flux de déchets,
- Suivi et contrôle de l'exploitation du centre de tri,
- Communication/visites du centre de tri,
- Administration des contrats, direction.

Dans le cadre des conventions conclues avec les actionnaires, la Société effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'activité ci-dessus définie et nécessaires à son service. La Société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et de leurs groupements qui en sont membres.

Les missions qui lui sont confiées à ce titre par ses actionnaires sont définies dans le cadre des présents statuts, de marchés publics, de concessions, de mandats, ou autres, qui en précisent le contenu et fixent les conditions de sa rémunération. D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes actions ou opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. » ;

Ce nouveau centre de tri s'accompagnera de la mise en place des extensions des consignes de tri sur le territoire.

En novembre 2019, la SPL a publié une consultation pour le marché public global de performances pour l'exploitation de cet équipement.

La SPL a retenu le groupement Setec, Sartorio et Finance Consult pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière.

Coopération avec d'autres structures

Touraine Propre

La collectivité est adhérente au syndicat Touraine Propre qui a pour mission principale de contribuer à la mise en œuvre du précédent plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et bientôt à celle du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Les collectivités adhérentes peuvent profiter de temps de concertation et d'échanges d'expériences et s'appuyer sur le syndicat pour la réalisation d'études en vue de la valorisation et du traitement des déchets.

Touraine Propre a également une vocation de communication et de promotion de la réduction des déchets à la source sur les territoires concernés.

Tours Métropole – Val de Loire

Dans le cadre des contrats de réciprocité signé entre Tours Métropole - Val de Loire et chacune des communautés de communes d'Indre-et-Loire, plusieurs rencontres ont eu lieu entre collectivités locales afin de structurer et développer les projets de mutualisation d'accès des déchèteries et la structuration d'une filière de réemploi.

Chapitre 2 - La collecte en porte à porte

Organisation de la collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte s'effectue en prestation sur la partie nord du territoire et en régie sur la partie sud. Il en est de même pour la collecte des colonnes à verre et à papier en 2019.

Sur l'ensemble du territoire, les collectes ont lieu du lundi au vendredi avec un décalage de 24h jusqu'au samedi en cas de jour férié.

La collecte en régie

La collecte en régie s'organise avec trois véhicules de collecte et 12 agents. Les véhicules de 21m³ sont bi-compartmentés permettant la collecte de deux flux en même temps pour une fréquence de ramassage d'une fois par semaine. Durant la période de juillet-août, un deuxième passage est organisé pour les campings en cas de besoin le lundi.

Organisation des circuits de collecte

Jour	Circuit A	Circuit B	Circuit C
Lundi	Vou, Mouzay, Ciran, Varennes, Esves-le-Moutier	Louans, Le Louroux, Manthelan (écarts)	Manthelan (centre), Bossée, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin
Mardi	Ligueil, Bournan	Draché, Sepmes, Bournan	La Celle-Saint-Avant, Marcé-sur-Esves, Civray-sur-Esves
Mercredi	Descartes (les écarts), Balesmes	Descartes (centre)	Paulmy, Cussay, Neuilly-le-Brignon, Ferrière-Larçon
Jeudi	Abilly, Le Grand-Pressigny, La Celle-Guenand	Le Petit Pressigny, Preuilley-sur-Claise, Charnizay	Saint-Flovier, Betz-le-Château, La Celle-Guenand
Vendredi	Chambon, Barrou, Chaumussay Boussey, La Guerche	Tournon-Saint-Pierre, Bossay-sur-Claise	Yzeures-sur-Creuse

EN 2019, LA COLLECTE EN PORTE A PORTE POUR LA REGIE A REPRESENTE :

- 4 506 **TONNES D'ORDURES MENAGERES** (-2,4% PAR RAPPORT A 2018)
- 588 **TONNES D'EMBALLAGES** (+9,9% PAR RAPPORT A 2018)
- 100 454 KM PARCOURS
- 70 169 LITRES DE CARBURANTS (+2,7,0% PAR RAPPORT A 2018), SOIT UNE CONSOMMATION MOYENNE DE 69L/100KM

La collecte en prestation

Les collectes assurées par la société COVED s'organisent avec quatre bennes bi compartimentées permettant là aussi le ramassage de deux flux en même temps. En complément, pour les tournées sur la commune de Loches, deux bennes 19t mono compartimentées et une micro benne de 3.5t assurent les collectes spécifiques suivantes :

- la collecte de la cité historique de Loches
- la collecte pour les déchets Non Dangereux des Activités Economiques et les cartons des zones d'activités et commerces de Loches
- la collecte annuelle des encombrants

Organisation des circuits de collecte

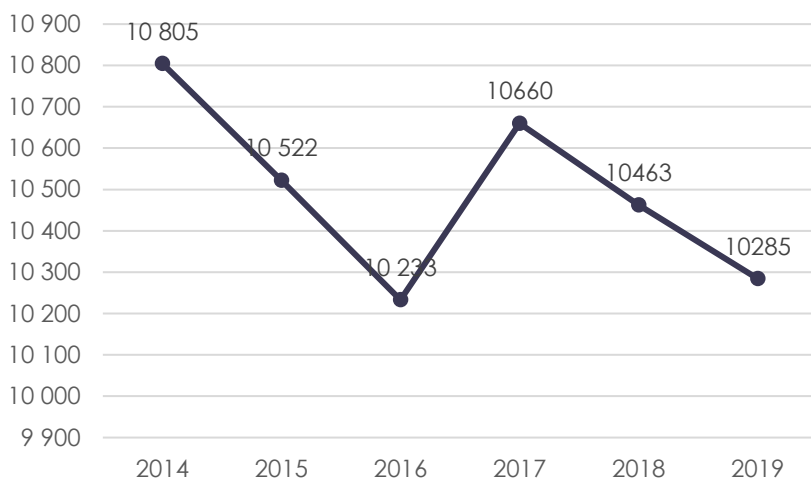
Jour	Matin	Après-midi
Lundi	Genillé, Loché-sur-Indrois, Villeloin-Coulangé, Nouans-les-Fontaines, Le Liège, Villedomain, Chemillé-sur-Indrois, Beaumont-Village, Montrésor, Orbigny	
Mardi	Loches	
Mercredi	Ferrière-sur-Beaulieu, St-Quentin - sur - Indrois , Chédigny, St Senoch, Verneuil - sur - Indre, Bridoré, Perrusson	Loches (marché) Chambourg-sur-Indre, Azay-sur-Indre
Jeudi	Beaulieu-lès-Loches, Cormery, Dolus-le-Sec, Sennevières, St Hippolyte, St Jean-St Germain	Marché de Cormery
Vendredi	Chanceaux-près-Loches, Tauxigny - St Bauld, Reignac-sur-Indre, Loches (DNDAE et Cartons)	
Samedi		Loches (marché)

EN 2019, LA COLLECTE EN PORTE A PORTE PAR LE PRESTATAIRE A REPRESENTÉ :

- 5 434 **TONNES D'ORDURES MENAGERES** (-1,1% PAR RAPPORT A 2018)
- 687 **TONNES D'EMBALLAGES** (+17,6% PAR RAPPORT A 2018)
- 123 **TONNES D'ENCOMBRANTS** (+46,6% PAR RAPPORT A 2018)
- 345 **TONNES DE DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES** (-2,0% PAR RAPPORT A 2018)
- 40 **TONNES DE CARTONS D'ACTIVITES ECONOMIQUES** (+13,2% PAR RAPPORT A 2017)
- PRES DE 100 100 KM PARCOURUS

Résultats 2019 des collectes en porte à porte

Evolution de la production de déchets non valorisables (en tonnes)



LES QUANTITES DE DECHETS PAR HABITANT EN 2019

Déchets ménagers non valorisables (DNDAE compris)

10 285 tonnes (-1,7% par rapport à 2018)

La baisse de près de 2% des déchets ménagers non valorisables doit continuer dans les prochaines années pour atteindre l'objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Il serait souhaitable qu'elle s'accélére

197,5 KG/HABITANT

Emballages ménagers (cartons DNDAE compris)

1 316 tonnes (+13,9% par rapport à 2018)

Les emballages ménagers continuent leur forte augmentation. Avec presque 14% de hausse, elle dépasse même l'augmentation de 2018 qui était exceptionnelle par rapport à l'historique des anciennes collectivités.

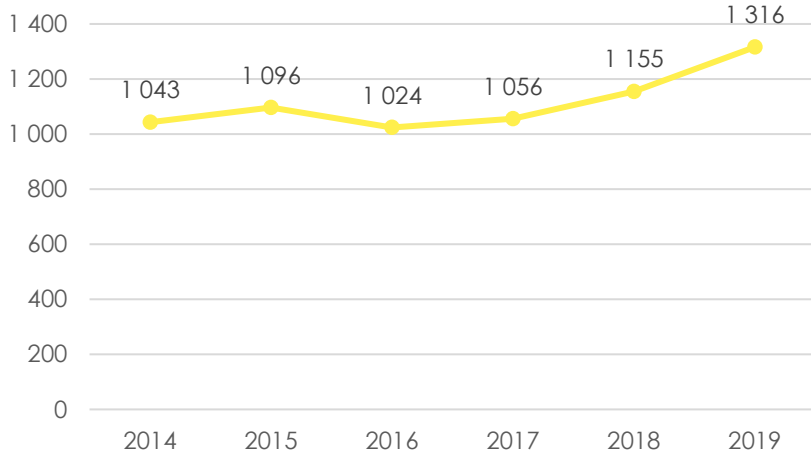
25 KG/HABITANT

CHIFFRES NATIONAUX

288 Kg d'ordures ménagères/habitant

16,3 kg d'emballages ménagers/habitant

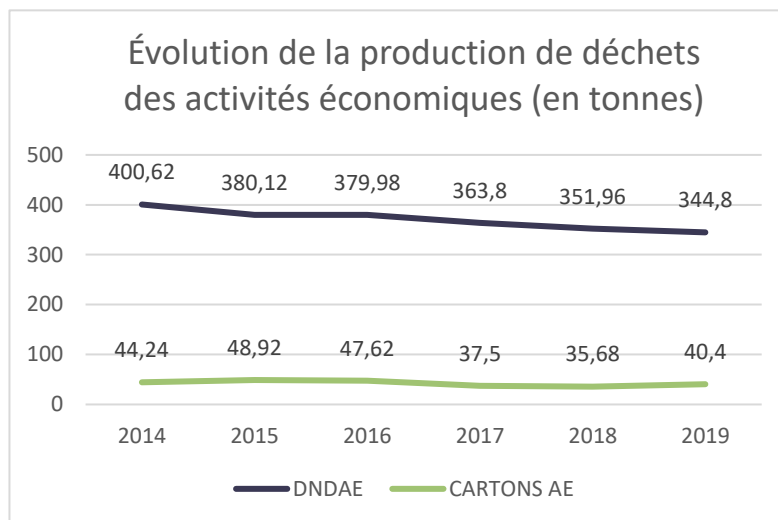
Evolution de la production d'emballages ménagers (en tonnes)



La collecte des activités économiques

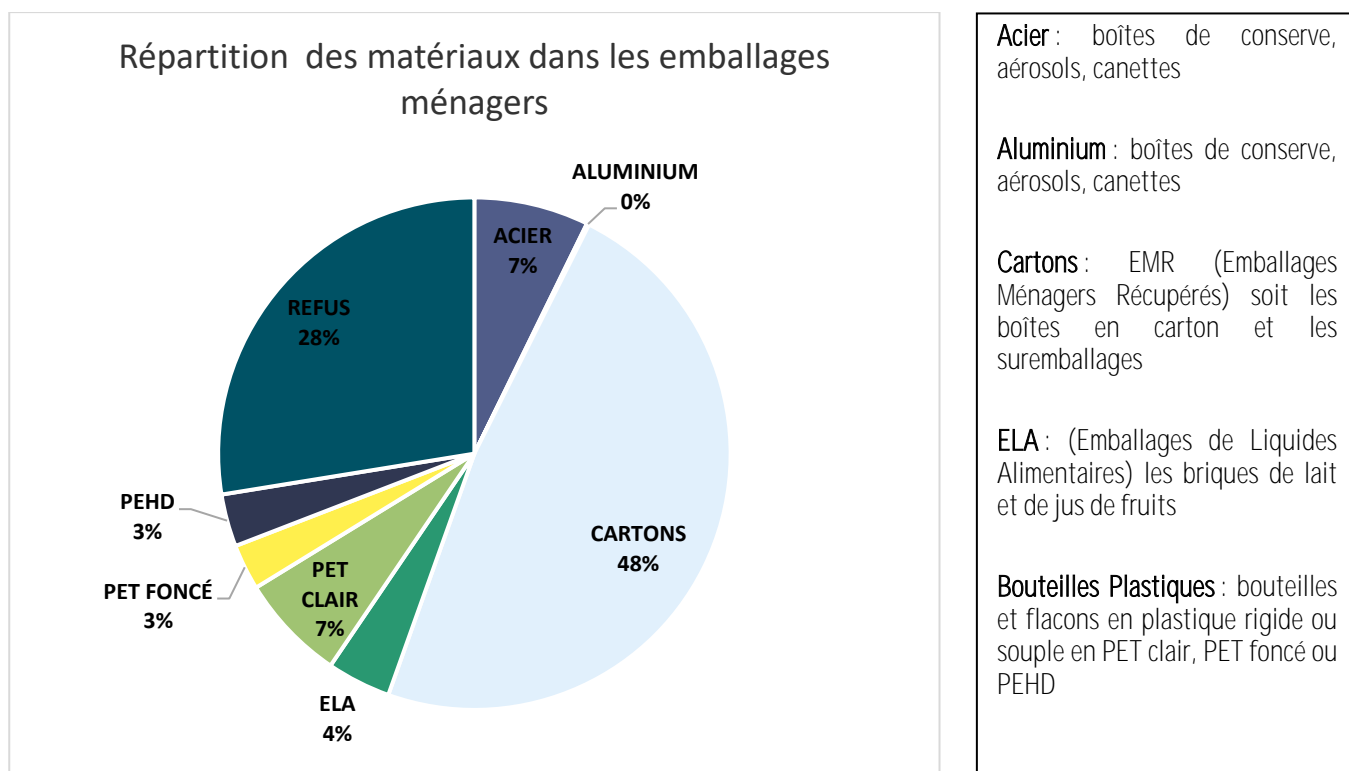
Concernant la collecte des déchets d'activités économiques, celle-ci est réalisée uniquement sur l'aire urbaine de Loches.

Effectuée le vendredi, cette collecte dédiée a totalisé 345 tonnes de déchets assimilés (-2% par rapport à 2018) et 40 tonnes de cartons (+13% par rapport à 2018) en 2019.



Répartition des matériaux collectés

La répartition des matériaux collectés au moyen des sacs et bacs jaunes en 2019, en sortie des centres de tri, est la suivante :



Le taux de refus est de 28%, soit 7 points de moins qu'en 2018. Si on met en parallèle la forte augmentation du tonnage collecté, le travail effectué par le service prévention a atteint ses objectifs d'amélioration du tri pour 2019. Malgré tout, le taux de refus est encore trop élevé de 5 points par rapport à la moyenne nationale (23%).

La vente des contenants de pré-collecte

Depuis la délibération du Bureau en date du 16 mars 2017, les administrés de l'ensemble du territoire peuvent acheter des bacs roulants et des composteurs à un prix préférentiel. Le bilan de l'année 2019 est le suivant :

	Nombre de bacs vendus		Nombre de composteurs vendus	Montant des commandes (en €)	Montant de la revente (en €)	Contribution de la communauté de communes (en €)	Stocks 31/12/2019	
	OM	EM					Bacs roulants	Composteurs
2019	636	734	234	47 540,37	33 832,00	13 708,37	161	184
2018	1 129	906	216	99 114,52	45 151,00	53 963,52	775	222
2017	428	364	133	41 328,41	21 677,00	19 651,41	351	43
2016	378	348	96	26 821,19	16 156,00	10 665,19	287	80
De 2009 à 2015	1 788	1 915	1 417	195 193,53	110 444,00	84 749,53		

En 2019, ce sont plus de 600 foyers qui ont fait le choix de s'équiper en bacs ou composteurs. Cependant, il est observé une forte baisse des ventes par rapport à 2018. Une relance des achats de bacs pour 2020 est à prévoir pour atteindre un objectif intermédiaire de 30% de foyers équipés.

EN 2019, IL A ETE INVESTI POUR LA PRE-COLLECTE :

- 1 030 BACS POUR UN MONTANT DE 32 **050,20€**
- 294 COMPOSTEURS ET 316 BIOSEAUX POUR UN MONTANT DE 15 940,17€
- 16 COLONNES POUR LE VERRE, 8 COLONNES POUR LE PAPIER ET DES PIECES DETACHEES POUR UN MONTANT DE 32 **580,48€**
- 900 000 SACS JAUNES POUR UN MONTANT DE 41 **815,94€**

Chapitre 3 - La collecte en points d'apport volontaire

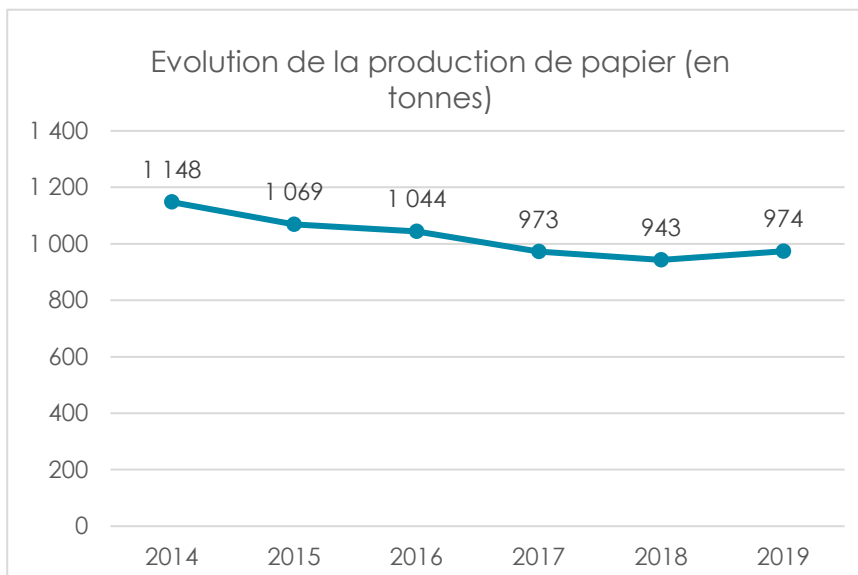
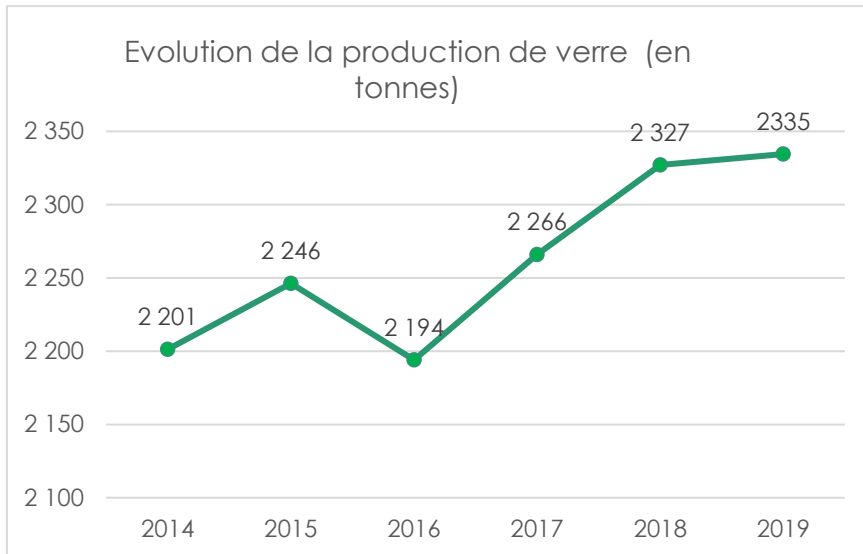
Organisation de la collecte en points d'apport volontaire

Les points d'apports volontaires (PAV) sont mis en place pour la collecte du verre et du papier en colonnes de 3 ou 4m³ réparties sur l'ensemble du territoire. Le ramassage s'effectue avec un camion de 26 tonnes équipé d'une grue auxiliaire.

L'organisation de la collecte est en régie sur le secteur sud et en prestation privée sur le secteur nord.

	Nombre de colonnes	Tonnages collectés	Variation par rapport à 2018
Verre	239	2 335	+0,3%
Papier	191	974	+3,3%

Résultats 2019 des collectes en PAV



LES QUANTITES DE DECHETS PAR HABITANT EN 2019

Verre

2 335 tonnes (+0,3% par rapport à 2018)

Les performances de collecte du verre restent constantes et élevées. Un renouvellement et une augmentation du nombre de colonnes devrait permettre de continuer à faire progresser ce tonnage.

45 KG/HABITANT

Papier et journaux

974 tonnes (+3,3% par rapport à 2018)

Le tonnage de papier pour la première fois depuis de nombreuses années est en augmentation. Il reste encore un gisement de papier à récupérer dans les déchets ménagers non valorisables.

19 KG/HABITANT

CHIFFRES NATIONAUX

31,2 Kg de verre/habitant

21 kg de papier/habitant

Textile

Des conteneurs spécifiques pour la récupération de linge et textiles sont installés sur plusieurs communes. Les conteneurs ainsi posés ont pour objet de récupérer : des vêtements propres, neufs ou usagés, du linge de maison, des chaussures par paires, de la maroquinerie, des jouets.

	Nombre de colonnes	Tonnages collectés	Variation par rapport à 2018
Textiles	35	131	+11%

Les textiles utilisables en l'état sont revendus à bas prix dans des boutiques ou destinés à l'export.

Les textiles qui ne peuvent plus être portés sont recyclés par une entreprise dans le cadre de la production de chiffons d'essuyage pour l'industrie, ou pour la fabrication de matières (isolants thermiques).



Chapitre 4 - La collecte en déchèterie

L'organisation des déchèteries

La communauté de communes de Loches Sud Touraine dispose de huit déchèteries réparties sur son territoire.

Elles apportent une solution pour les déchets non collectés en porte à porte et contribuent à l'élimination des dépôts sauvages.

Elles sont gérées en régie par un ou plusieurs gardiens.

Loches Sud Touraine a mis en place une convention avec la CC Bléré Val de Cher pour autoriser l'accès à la déchèterie de Genillé. Il s'agit d'une convention payante (6,94€ / passage).



Implantation des déchèteries sur le territoire de Loches Sud Touraine

Les horaires d'ouvertures

Horaires des déchèteries au 1 ^{er} janvier 2018						
Horaires d'hiver : du 1 ^{er} octobre au 31 mars - Horaires d'été : du 1 ^{er} avril au 30 septembre						
Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bossay-sur-Claise	14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)		14h-17h (18h)	9h-12h30	9h-12h 14h-17h (18h)
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin		9h-12h30 14h-17h (18h)		9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)
Descartes	9h-12h30 14h-17h (18h)		9h-12h30 14h-17h (18h)	14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)
Genillé		9h-12h30		9h-12h30		14h-17h (18h)
Le Grand-Pressigny	14h-17h (18h)		9h-12h30 14h-17h (18h)	14h-17h (18h)		9h-12h30 14h-17h (18h)
Loches	9h-12h30 14h-17h (18h)	14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)
Nouans-les-Fontaines			9h-12h30			9h-12h30
Tauxigny			9h-12h30 14h-17h (18h)		9h-12h30 14h-17h (18h)	9h-12h30 14h-17h (18h)

* Les usagers ne sont plus acceptés 15 minutes avant la fermeture des déchèteries

Les déchets acceptés

Les déchèteries sont prévues pour accepter uniquement certains types de déchets, recyclables pour la plupart. Tous les déchets doivent être triés impérativement et déposés par l'utilisateur lui-même dans les contenants respectifs, sous le contrôle de l'agent de la déchèterie.

Les déchets acceptés, dans la limite de 2m³ par jour afin de limiter le remplissage, dans les bennes sont les suivants :

- Bois
- Cartons pliés
- Encombrants
- Mobiliers
- Métaux/ferraille
- Végétaux
- Déchets « plastiques durs »

Les déchets acceptés, dans la limite de 1m³ par jour :

- Gravats

Les déchets acceptés, dans la limite de 4 unités par jour :

- Pneus déjantés de voiture (seulement à Loches et Tauxigny)

Les déchets acceptés dans les colonnes sont les suivants :

- Huiles de vidange dans la limite de 20L par jour
- Papiers
- Verres (bouteilles et bocaux sans bouchon ni capsule)
- Vêtements et chaussures

Les déchets ménagers spéciaux (DMS), acceptés sont :

- Les huiles de friture dans la limite de 10L par jour
- Piles

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) dans la limite de 10 unités par jour, acceptés sont :

- Aérosols
- Tubes fluorescents (néons)
- Batteries
- Peintures et solvants
- Produits phytosanitaires
- Tous déchets toxiques

Les déchets d'Équipement Électrique et Électronique appelés DEEE (OU D3E) dans la limite de 10 unités par jour :

- GEM FROID (Gros Electroménager Froid) : réfrigérateur, congélateur, climatiseur, cave à vins, etc.
- GEM (Gros Electroménager) : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinière, four, table de cuisson, radiateurs, etc.
- Ecrans : TV, ordinateur, minitel, écrans plats, ordinateurs portables, etc.
- PAM (Petits Appareils en Mélange) : fer à repasser, radio, grille-pain, balance, appareil photo, outillage électrique, jouet électrique, etc. Sauf les lampes et autres luminaires

Autres déchets acceptés en déchèterie en bac ou container :

- Cartouches d'encre (fax, imprimantes ...)
- Lunettes (seulement à Loches, Tauxigny, Genillé et Nouans-les-Fontaines)
- Capsules Nespresso
- Radiographies (seulement à Bossay-sur-Claise, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Le Grand Pressigny et Descartes)

Les modalités d'accès

Le règlement intérieur des déchèteries a été actualisé et approuvé le 18 janvier 2017 par le Bureau. Ce règlement a été modifié le 13 septembre 2017 pour permettre la mise en place des cartes d'accès.

- Une carte d'accès est attribuée gratuitement sur demande à chaque foyer et chaque entreprise. Elle permettra l'accès aux 8 déchèteries du territoire,
- La carte d'accès pour les particuliers donne droit à 20 passages par an,
- Un forfait de 10,00€ est facturé aux entreprises par passage dans les limites des volumes indiqués dans le règlement.

Si les premiers tests et essais se sont réalisés dans la fin de l'année 2018. C'est à partir du 1^{er} janvier 2019 que la carte est devenue obligatoire pour accéder aux déchèteries.

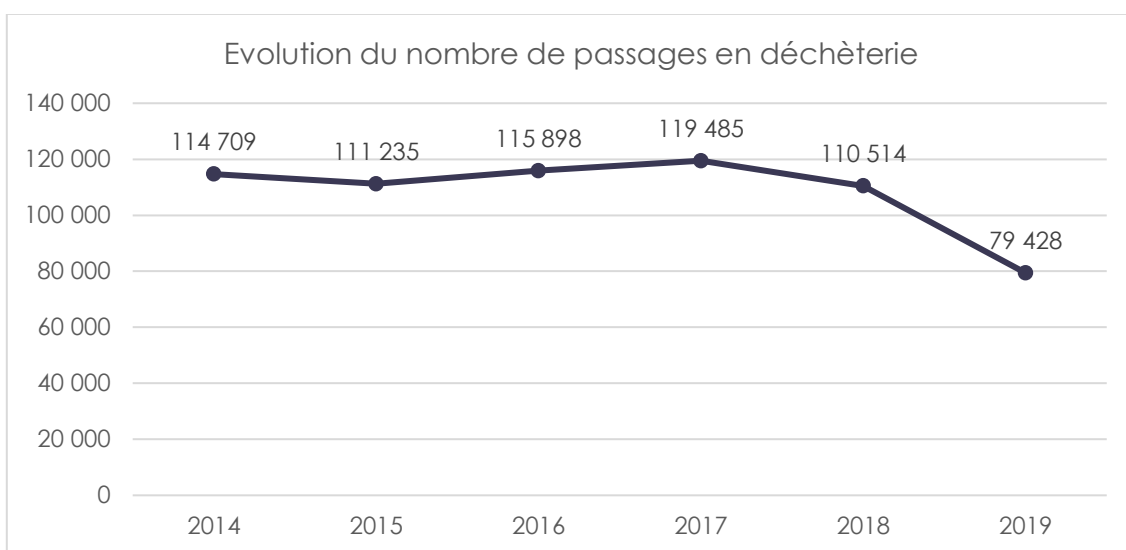
En complément des cartes distribuées fin 2018, plus de 7 300 cartes ont été distribuées en 2019. Ce sont donc plus de 18 000 foyers (soit 77% des foyers) qui ont reçu une carte d'accès depuis le 15 novembre 2018. 330 professionnels payant ont également sollicité la délivrance d'une carte.

Un questionnaire est envoyé aux usagers à partir du moment où le nombre de passages depuis le 1^{er} janvier dépasse 15. En 2019, 408 questionnaires ont été envoyés, 227 ont été retournés au service, permettant d'analyser les besoins en cas de passages nombreux.

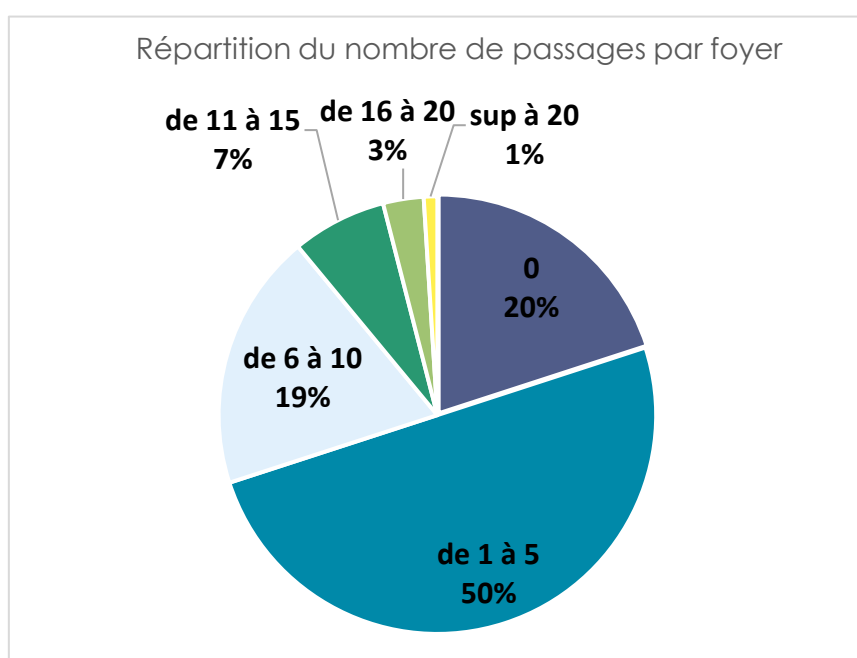
Résultats 2019 des collectes en déchèteries

Fréquentations

En 2019, la fréquentation des déchèteries a diminué de 26%. Elle confirme la baisse de fréquentation observée fin 2018 depuis la mise en place des cartes d'accès.

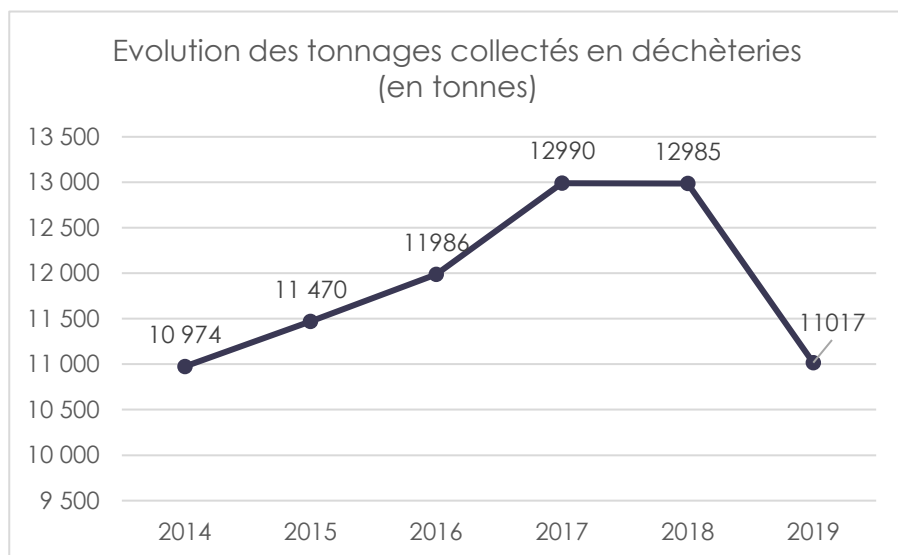


La répartition du nombre de passages par foyer est la suivante :



Evolution des tonnages

Les tonnages collectés en déchèteries ont diminué de 13% par rapport à 2018. La mise en place des cartes d'accès et un été caniculaire font partie des explications de cette forte baisse.



LES QUANTITES DE DECHETS PAR HABITANT EN 2019

Déchèteries

11 017 tonnes (-13.0% par rapport à 2018)

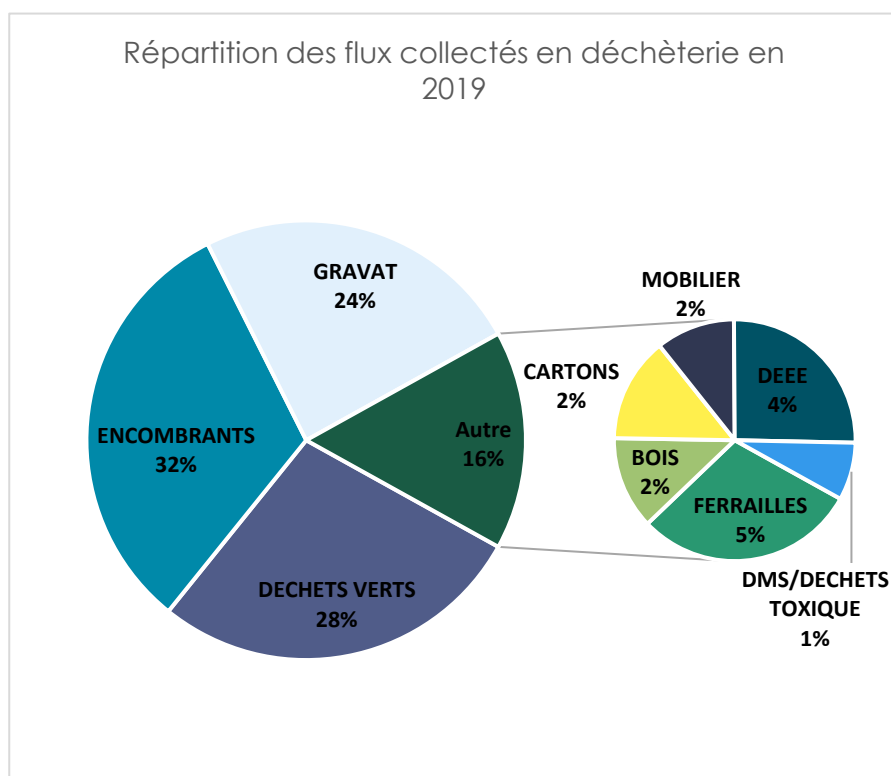
Les trois plus gros apports représentent près de 86% des matériaux traités :

- Les déchets verts : 2 960 t (-28% par rapport à 2018)
- Les encombrants : 3 535 t (-7% par rapport à 2018)
- Les gravats : 2 706 t (-11% par rapport à 2018)

212 KG / HABITANT

CHIFFRES NATIONAUX

225 kg /habitant en déchèterie



En 2019, une nouvelle collecte séparée a été mise en place : collecte des oreillers et couettes pour les déchèteries conventionnées avec Eco-mobilier.

Répartition des apports par déchèterie et coûts à la tonne (€/TTC)

		Bossay sur Claise ⁽¹⁾	La Chapelle	Descartes	Genillé	Le Grand Pressigny	Nouans Les Fontaines	Tauxigny	Loches
Fréquentation		6 583	11 303	12 023	4 696	5 407	2 755	7 032	29 629
Evolution par rapport à 2018		-38%	-25%	-43%	-24%	-44%	-24%	-15%	-17%
Déchets verts	Tonnage		452	624	112	144	44	286	1 075
	Coût en €/tonne		39,25	19,67	104,43	44,61	99,91	75,92	76,30
Comparaison tonnage 2018			-20%	-36%	-24%	-24%	-26%	-19%	-21%
Tout-venant	Tonnage	220	689	640	307	285	118	256	1 028
	Coût en €/tonne	83,83	120,77	98,70	142,77	130,00	144,42	114,52	106,29
Comparaison tonnage 2018		-59%	-5%	-11%	+8%	-9%	+2%	-17%	-8%
Gravats	Tonnage	198	473	645	111	151	61	207	860
	Coût en €/tonne	31,10	25,42	13,10	33,42	23,04	35,89	20,82	15,92
Comparaison tonnage 2018		-15%	-14%	-19%	-23%	+5%	+15%	-25%	-9%
Ferraille/ Batteries	Tonnage	58	99	83	27	52	19	29	167
	Recette €/tonne	99,65	97,13	100,10	109,44	104,00	122,47	150,00	154,03
Comparaison tonnage 2018		-7%	-2%	-10%	-12%	+18%	-11%	-8%	+9%
Bois	Tonnage						9	63	151
	Coût en €/tonne						115,57	94,61	88,88
Comparaison tonnage 2018							-39%	+5%	+4%
Cartons	Tonnage	28	36	46	17	23	9	19	74
	Coût en €/tonne	118,04	141,95	65,02	205,82	116,80	175,04	113,63	131,41
Comparaison tonnage 2018		-16%	-9%	-22%	-35%	+0%	-36%	-28%	+3%
DEEE*	Tonnage	56	78	74	28	42	17	30	133
	Recette €/tonne	74,00	74,00	74,00	74,00	74,00	74,00	74,00	74,00
Comparaison tonnage 2018		-3%	-4%	-5%	+2%	-3%	-16%	+43%	+4%
Mobiliers	Tonnage				37,54				133,11
	Recette €/tonne				750,80				2 662,20
Comparaison tonnage 2018					+0%				+33%
DTQD**	Tonnage	9	16	15	12	8	8	4	28
	Coût en €/tonne	754,59	650,94	754,31	652,75	685,39	734,99	685,23	645,75
Comparaison tonnage 2018		+0%	+9%	+9%	-11%	+14%	-13%	-22%	+35%

* DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. C'est l'ensemble des appareils électriques qui sont apportés en déchèterie comme les téléviseurs, les congélateurs, les téléphones, ...

** DTQD : Déchets Toxiques en Quantité Dispersé. C'est l'ensemble des déchets toxiques des ménages comme les peintures, les filtres à huiles, ...

⁽¹⁾ Les déchets verts de Bossay-sur-Claise sont stockés sur une plateforme sur le site puis ils sont broyés une fois par an et récupérés par un agriculteur local. L'absence de pont-bascule ne permet pas de connaître le tonnage précis, mais on peut l'estimer à 220 tonnes pour l'année 2019.

Chapitre 5 - Le traitement des déchets

Localisation des unités de traitement

Le traitement des déchets pour la communauté de communes de Loches Sud Touraine s'articule en 2019 sur plusieurs sites.

Unité de traitement	Gestionnaire du site	Localisation
Installation de stockage de déchets non dangereux Centre de tri	Société COVED	Chanceaux-près-Loches (37)
Traitement des déchets industriels	Société PROTEC	Nouâtre (37)
Traitement des déchets divers des déchèteries du secteur sud	Société PASCAULT	Descartes (37)
Traitement du verre	Société EVERGLASS	Châteaubernard (16)
Traitement du papier	Société NORSKE SKOG GOLBEY	Golbey (88)

Nature des traitements

Unité de traitement	Déchets traités	Techniques utilisées
Centre de tri	Emballages ménagers (Em)	Tri manuel sur tapis roulant
Installation de stockage de déchets non dangereux	Ordures ménagères (Om) Encombrants, Gravats	Casier de type classe II avec valorisation du biogaz
Traitement des déchets industriels	Déchets ménagers spéciaux	Élimination et valorisation
Traitement des déchets divers	Déchets verts, Ferrailles Batteries, Cartons	Filière de recyclage
Valorisation du verre bouteille	Verre	Filière de recyclage
Valorisation des journaux magazines	Papier	Filière de recyclage

Répartition des tonnages traités (hors déchèteries)

	Enfouissement OM	Traitement EM	Recyclage Verre	Recyclage Papier
Tonnages traités pour le compte de la collectivité	10 285	1 316	2 335	974

Chapitre 6 - Plan local de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Evaluation du PLPDMA - Année 1

Le PLPDMA sera évalué chaque année par la commission déchets ménagers grâce aux indicateurs de suivis fixés lors de sa rédaction.

Indicateurs de suivis

En parallèle de l'élaboration du PLPDMA, des actions ont été menées par l'équipe en charge de la prévention des déchets ménagers.

Certaines actions nécessitant un temps important ont pris du retard mais globalement le taux de réalisation des actions est très satisfaisant.

Actions	Indicateurs	Objectifs 2019	Réalisés 2019	Taux de réalisation
Promotion du compostage individuel	Nombre de composteurs vendus / an	200	234	117%
	Nombre de participants aux initiations compostage	100	91	91%
	Nombre de personnes sensibilisées lors des marchés / stands /	150	230	153%
Amélioration de la qualité du tri	Taux de refus	0,3	0,28	93%
Distribution de poules	Nombre de foyers dotés / an	300	308	103%
Promotion de l'éco-consommation	Nombre d'ateliers organisés / an	10	9	90%
	Nombre de personnes participant aux ateliers	150	452	301%
Participation aux évènements nationaux	Nombre de participants SERD	100	180	180%
Favoriser l'organisation de chantier de nettoyage	Nombre de prêts de matériel	10	7	70%
Création d'un livret d'activités et d'un livret pédagogique pédagogique	Nombre d'établissements sollicitant le service / an	15	14	93%
	Nombre de classes sensibilisées / an	20	28	140%
Promotion du label éco - école et des défis des écoles et accompagnement des établissements	Nombre d'écoles accompagnées pour l'obtention du label éco école	3	1	33%
	Nombre d'écoles participant aux défis des éco organismes	3	Inconnu	0%
Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective	Nombre d'interventions de la SEPANT	15	10	67%
	Nombre de communes accompagnées dans la mise en place d'un plan d'action	5	Reporté	0%
Amélioration de la gestion des déchets dans les ALSH et SJ du territoire	Nombre d'ALSH et SJ communautaires engagés dans la démarche	4	2	50%
Favoriser l'éco exemplarité de la collectivité (CCLST)	Nombre de sites communautaires engagés dans la démarche	20	Reporté	0%
	Nombre de directions engagées dans la démarche	2	Reporté	0%
Réduction des déchets verts en espaces verts	Nombre de communes engagées	5	8	160%
Optimisation et amélioration de la collecte du centre ville de Loches	Nombre d'utilisateurs des locaux sensibilisés	75%	Reporté	0%

Consommation budgétaire

L'action 1.1 - « Lutte contre les imprimés non sollicités » ayant été reportée à 2020, les dépenses réalisées sont moins élevées que prévu. Le budget est maîtrisé malgré la création d'un outil de communication (jeu de l'oie) décidée en cours d'année.

Le report de dépenses s'explique par le retard pris sur les demandes de subventions européennes qui permettront de maîtriser les coûts de développement des outils de communication.

	Budget prévisionnel 2019	Dépenses réalisées
Communication	7 140	3 910
Divers matériel	2 290	2 031
Total	9 430	5 941

Actions de prévention et communication

Promotion du compostage et de la réduction des déchets verts

- 15 initiations compostage organisées à Beaulieu - lès - Loches, Descartes, Genillé, Preuilly - sur - Claise et Yzeures sur Creuse regroupant 91 personnes
- 230 personnes sensibilisées lors de la Fête de la Nature du Grand Pressigny et du Comice agricole de Loches
- 2 présences sur la déchèterie de Descartes

Création d'un visuel pour les initiations compostage
Diffusion des mémos compostage avec « Le mag ! »



Amélioration de la qualité du tri



- Création d'un jeu de l'oie XXL
- 8 animations au parc aquatique NaturéO
- 2 visites de déchèteries organisées pour les « Compagnons Bâtisseurs »
- Lancement de la campagne de recrutement des « ambassadeurs de proximité », volontaires formés par le service afin qu'ils puissent relayer des informations sur le tri et la réduction des déchets dans leurs quartiers ou villages.

Conception d'un jeu de l'oie XXL permettant d'aborder le tri, le recyclage, le gaspillage alimentaire, l'éco consommation. Cet outil polyvalent pourra être utilisé sur les stands mais aussi lors des animations scolaires et périscolaires.
Création d'un visuel pour le recrutement des ambassadeurs de proximité.

Opération « Adoptez 2 poules »

- 303 foyers ont accueilli 2 poules en mai 2019
- 4 poules distribuées à l'école du Louroux

Diffusion des affiches et cartes postales dans les commerces de proximité.



Promotion de l'éco – consommation



- 450 personnes sensibilisées sur le marché de Loches
- 1 atelier de fabrication de produits ménagers au service d'accompagnement de la vie sociale (SAVS) de Loches

Mise à disposition du public de 12 fiches recettes de produits ménagers ou cosmétiques à faire **sois même et de deux tutos d'objets** « zéro déchet ». Ces fiches sont également disponibles en téléchargement sur le site internet de Loches Sud Touraine.

Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

- Mailing aux agents de la CCLST : « 5 jours - 5 astuces pour réduire vos déchets »
- Collecte de 10.3 kg de piles et 29.5kg d'appareils électriques sur les sites communautaires

Favoriser l'organisation de chantiers de nettoyage

- Matériel emprunté par 7 associations ou mairies
- Participation à la « Clean Walk » organisée par le Service Jeunesse de Descartes

Animations scolaires et en accueils de loisirs

- 28 classes sensibilisées au tri, au recyclage et au compostage
- 5 établissements scolaires dotés de composteurs
- 4 interventions en ALSH et Service Jeunesse
- 11 classes sensibilisées au gaspillage alimentaire par la SEPANT



Réduction des déchets verts en espaces verts

- Formation interne des agents de déchèterie au compostage
- Rencontres des employés communaux du bassin de l'Indrois pour amorcer une expérimentation de broyages de déchets verts dans leurs communes respectives (partenariat avec le Service Milieux aquatiques)

Harmonisation de la communication sur les PAV

De nouveaux autocollants de consignes pour les PAV ont été créés par le service communication. Ils ont été apposés sur toutes les colonnes du territoire afin d'harmoniser les visuels datant des anciennes collectivités.



Communication via « Le Mag ! »

Diverses rubriques du magazine territorial ont permis d'accentuer la communication autour des actions et missions du service mais aussi de diffuser très largement des messages de sensibilisation.

C'est maintenant !

Les dessins humoristiques ont porté cette année sur l'arrivée des cartes d'accès en déchèterie, sur le broyage et le paillage des déchets verts, sur les bacs à ne sortir que lorsqu'ils sont pleins et l'utilisation inappropriée des sacs jaunes en déchèterie.

Les actions de prévention destinées au grand public ont pu être annoncées dans ces mêmes pages :

- Inscriptions à l'opération « Adoptez deux poules »
- Planning des initiations compostage
- Présences estivales des animatrices de tri
- Recrutement des ambassadeurs de tri



Autres rubriques

Au cours de l'année, un article a mis en lumière le travail des agents et l'organisation de la régie de collecte. L'opportunité d'aborder les problématiques liées à la manutention des sacs et de sensibiliser à la conteneurisation. Une infographie sur la production de papier a permis de sensibiliser à son recyclage et un reportage sur « les petits jardins » de Beaulieu les Loches a permis un focus sur les bonnes pratiques du compostage.

A l'occasion de la consultation du public sur le plan local de prévention des déchets, une double page a récapitulé les objectifs du PLPDMA, les actions de prévention en cours et des initiatives locales en faveur de la réduction des déchets.

Communication numérique

Des messages de prévention, d'information et les actions du service sont également relayés via les canaux numériques suivants :

- Le site internet de la collectivité
- La newsletter « La Quinzaine ! »
- La page facebook de Loches Sud Touraine
- Les mails aux communes

Chapitre 7 - Budgets et coût du service

Compte tenu des deux modes de financement du service, deux budgets sont établis par Loches Sud Touraine :

- Un budget « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » : les recettes des usagers sont perçues par l'intermédiaire de la taxe foncière pour les ex collectivités de Loches Développement, Montrésor et du Grand Ligueillois,
- Un budget « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères » : les recettes des usagers sont perçues par l'intermédiaire d'une facture dont le montant varie suivant le nombre de personnes au foyer pour l'ex communauté de communes de La Touraine du Sud.

Les dépenses de fonctionnement

Budget Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Section de fonctionnement : détail des dépenses en €	
Libellé	Mandats émis
<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>4 052 876,61</i>
<i>012 Charges de personnel et frais assimilés</i>	<i>689 999,91</i>
<i>65 Autres charges de gestions courantes</i>	<i>30 630,90</i>
<i>66 Charges financières</i>	<i>9 603,85</i>
<i>67 Charges exceptionnelles</i>	<i>1 231,98</i>
<i>040 Dotation aux amortissements</i>	<i>294 652,84</i>
Total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2019	5 078 996,09

Budget Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Section de fonctionnement : détail des dépenses en €	
Libellé	Mandats émis
<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>824 800,00</i>
<i>012 Charges de personnel et frais assimilés</i>	<i>459 080,10</i>
<i>65 Autres charges de gestions courantes</i>	<i>39 825,44</i>
<i>67 Charges exceptionnelles</i>	<i>21 351,17</i>
Total des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2019	1 345 056,71

Montant annuel TTC (en €) des prestations confiées à des entreprises sur contrat pour la collecte et le traitement des déchets ménagers :

Prestations	Société COVED	Société ESE Environnement	Société PASCAULT	Société PROTEC	Société MEGAPNEU
Collecte des emballages	499 579,33				
Transport des emballages	31 908,72				
Tri des emballages	406 247,51				
Collecte des ordures ménagères	494 246,22				
Transport des ordures ménagères	99 102,19				
Traitement des ordures ménagères	885 777,95				
Gestion du parc roulant		27 177,20			
Collecte du verre	70 885,66				
Collecte et tri du papier	78 217,28				
Transport et traitement déchèteries	404 800,20		326 862,23	88 197,62	7 807,20
Total	2 970 765,06	27 177,20	326 862,23	88 197,62	7 807,20

En 2019, les dépenses pour la pré-collecte ont été de :

- Sacs de collecte jaunes : 41 815,94 € à la Société PTL
- Bacs de collecte pour la revente à la population : 32 050,20 € à la société ESE Environnement
- Composteurs pour la revente à la population : 15 490,17 € à la société QUADRIA

Liste des contrats et conventions passés par la collectivité

Société	Prestation	Date de fin
COVED SAS	Collecte et traitement pour les déchets ménagers en porte à porte, pour 4 déchèteries et pour la collecte du verre et du papier en point d'apport volontaire	31/12/2019
ESE Environnement	Mise à disposition et maintenance du parc des bacs roulants sur l'ex SMICTOM du Sud-Lochois	31/12/2019
PASCAULT SA	Collecte et traitement pour 4 déchèteries. Collecte et valorisation de la ferraille pour les 8 déchèteries	31/12/2019
PROTEC SA	Collecte et traitement des déchets toxiques pour les 8 déchèteries	31/12/2019
Convention Alliapur Megapneu	Convention pour le traitement des pneus en déchèteries	Tacite reconduction
CITEO	Contrat pour l'action à la performance, Condition de soutien pour la collecte séparée des déchets ménagers	31/12/2022
COVED SAS	Reprise des matériaux issus des emballages ménagers collectés en porte à porte	31/12/2021 Renouvelable pour 2 ans
COVED SAS	Reprise du papier issus de la collecte des points d'apports volontaires	31/10/2020
VERALLIA	Reprise du verre issus de la collecte des points d'apports volontaires	31/12/2022
Eco-systèmes	Collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers en déchèterie	31/12/2020
Recylum	Collecte séparée des lampes et des tubes néons	31/12/2020
EcoDDS	Collecte séparée des déchets diffus spécifiques ménagers	31/12/2022
EcoMobillier	Collecte séparée du mobilier usager	31/12/2022
Corepille	Reprise des piles et des accumulateurs	31/12/2021

Estimation du coût de collecte à la tonne sans les recettes

Les emballages et les déchets ménagers étant collectés en même temps et dans les mêmes conditions, il a été choisi de calculer un coût de collecte unique pour ces deux flux.

	Collecte et traitement coût en €/tonne					
	Collecte en porte à porte	Coût de traitement		Verre	Papier	Déchèteries
		Ordures ménagères	Emballages ménagers			
Régie	206	110	386	60	154	95,00
Prestataire	177	82	290	58	146	

Les différences importantes entre la régie et le prestataire peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs :

- En régie, la collecte est essentiellement en vrac avec des tournées longues (8h00). Afin de prévenir les maladies professionnelles, l'équipage est composé de deux rippers par benne lorsque la collecte dépasse les 6 tonnes de déchets/jour/équipage. Le prestataire travaille avec un seul ripeur jusqu'à 10 tonnes sauf pour Loches.
- Le secteur de collecte de la régie est plus rural. Le ratio tonnage / kilomètre parcouru est donc plus faible.
- Le traitement et le tri des déchets collectés par la régie nécessite un transport depuis la Celle-Guenand jusqu'aux sites de traitement de Chanceaux-près-Loches. Ce coût est intégré dans la partie traitement.

Les recettes de fonctionnement

Recettes du budget Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères

Section de fonctionnement : détail des recettes en €	
Libellé	Titres émis
042 Dotations aux amortissements des subventions	50 534,67
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 374 083,41
73 Impôts et taxes	3 048 511,00
74 Dotations, subventions et participations	447 130,73
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	3 412,89
Total des recettes du fonctionnement pour l'exercice 2019	4 923 683,29

Le Conseil communautaire par délibération en date du 11 avril 2019 a voté les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivants :

Tranche		Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Tranche A CCLD	Toutes les communes en porte à porte, sauf Beaulieu-lès-Loches, Cormery et Loches	7 335 488	10,70 %	784 897 €
Tranche B CCLD	Beaulieu-lès-Loches, Cormery	2 928 099	9,70%	284 026 €
Tranche C CCLD	Loches	7 906 667	7,50%	593 000 €
Tranche D CCLD	Non collectés en porte à porte	631690	5%	31 585 €
Tranche A CCM	Collecte en porte à porte	3 655 607	12,57%	459 510 €
Tranche B CCM	Collecte jusqu'à 300m du circuit	177 013	11,32%	20 038 €
Tranche C CCM	Collecte à plus de 300 m du circuit	464 580	5%	23 229 €
Tranche A CCGL	Collecte en porte à porte	6 189 769	12,57%	778 054 €
Tranche B CCGL	Collecte jusqu'à 300m du circuit	423 120	11,32%	47 897 €
Tranche C CCGL	Collecte à plus de 300 m du circuit	210 550	5%	10 528 €
Total				3 032 764 €

Redevance spéciale pour les professionnels

Les professionnels situés dans ces communes sont soumis à la Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM) si leurs déchets sont assimilés à des ordures ménagères et s'ils utilisent le service de collecte de la communauté de communes. Les professionnels n'utilisant pas le service de collecte bénéficient de l'exonération de la RSEOM sur présentation d'un justificatif de collecte et traitement de leur déchet par un prestataire.

Recettes du budget Redevance d'Enlèvement des ordures ménagères

Section de fonctionnement : détail des recettes en €	
Libellé	Titres émis
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 301 069,18
74 Dotations, subventions et participations	00,00
76 Produits financiers	00,00
77 Produits exceptionnels	5 277,91
Total des recettes du fonctionnement pour l'exercice 2019	1 306 347,09

Le Conseil communautaire par délibération en date du 13 décembre 2018 a voté les montants de redevance d'enlèvement des ordures ménagères suivants :

Tarifs particuliers

Redevables	Tarifs 2019
1 personne	130,00 €
2 personnes	155,00 €
3 personnes	180,00 €
4 personnes	205,00 €
5 personnes et plus	230,00 €
Résidences secondaires	155,00 €

Tarifs professionnels

Redevables	Tarifs 2019
Gîte	130,00 €
Supp. Gîtes / ch. D'hôtes / résidences secondaires	62,00 €
Petite activité professionnelle 1 (sauf petit artisan du bâtiment)	95,00 €
Supplément activité professionnelle 1 et petit artisan du bâtiment	41,00 €
Moyenne activité professionnelle 2	138,00 €
Supplément activité professionnelle 2	80,00 €
Activité professionnelle à partir de 240 litres	106,00 € (part fixe) + 0,66 € / litre/sem.
Moyenne et grande surface	942,00 € (part fixe) + 3,06 € / litre/sem.
Maison de retraite	Nombre de pensionnaires X 62,00 € + 942,00 €
Cantine école privée / collège	Nombre de pensionnaires X 3,41 € + 106,00 €
Commune sans école (population totale au 01/01 de chaque année)	0,102 € / 10 L / hab (soit 1,02 € / habitant)
Commune avec école (population totale au 01/01 de chaque année)	0,204 € / 10 L / hab (soit 2,04 € / habitant)

La revente des matériaux

Nom du repreneur	Matériau et soutien	Titre émis en €	Recettes en €/tonne
Emballage en porte à porte			
Coved négoce	Emballage acier	8 425,80	90,00 €/tonne
Coved négoce	Emballage aluminium	298,88	320,00 €/tonne
Coved négoce	Carton d'emballages	22 167,29	62,13 €/tonne
Coved négoce	Emballages plastiques	26 355,50	142,83 €/tonne
Citeo	Soutien aux recyclages des emballages	328 900,00	250,00 €/t collectée
Verre et papier			
Saint-Gobain	Verre	50 812,52	21,77 €/tonne
Coved négoce	Papier	75 260,50	70,00€/tonne
Citeo	Soutien aux recyclages des emballages	3 645,11	
Eco-Folio	Soutien au recyclage du papier	44 385,54	45,57€/tonne
Déchèteries			
Pascault	Ferrailles et batteries	64 492,66	145,00 €/tonne
Coved négoce	Cartons	10 313,30	41,03 €/tonne
Cyclia	Plastiques déchèteries	606,00	70,00 €/tonne
OCAD3E	Soutien D3E	43 056,18	94,45 €/tonne
EcoDDS	Soutien DMS	10 908,30	279,72€/tonne
Eco mobiliers	Soutien pour le mobilier	7 986,10	42,08 €/tonne
EcoTLC	Communication valorisation des textiles	5 207,00	
Recettes exceptionnelles			
Recette exceptionnelle	Vente d'une pelle à chenille	2 000,00	
Administrés	Vente de bacs et composteurs	34 632,00	
TOTAL des recettes de revente de matériaux et soutiens		739 452,68 €	

Estimation du coût de collecte à la tonne avec les recettes

	OM Collecte et traitement	EM Collecte et traitement	Verre	Papier	Déchèteries
Régie	316 €	299 €	35 €	32 €	116 €
Prestataire	259 €	174 €	37 €	24 €	

La section d'investissement

L'ensemble des investissements pour l'année 2019 a été retracé par le budget de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères.

Dépenses d'investissement du budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Section d'investissement : détail des dépenses en €	
Libellé	Mandats émis
<i>16 Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>96 266,61</i>
<i>20 Immobilisations incorporelles</i>	<i>7 887,84</i>
<i>21 Immobilisations corporelles</i>	<i>130 657,14</i>
<i>23 Immobilisations en cours</i>	<i>654,00</i>
<i>040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>50 534,67</i>
Total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2019	286 000,26

Les dépenses correspondent aux achats suivants :

- Matériel informatique à l'Espace Chartrie pour un montant de 669,74 €
- Travaux de signalétique et pose de vitrines pour les déchèteries pour un montant de 25 862,94 €
- Travaux de mise en sécurité en déchèterie pour un montant de 4 236,00 €
- Achat de 6 caissons de 3 Om³ pour les déchèteries pour un montant de 29 772,00 €
- Achat de 16 colonnes à verre pour un montant de 20 908,80 €
- Achat de 8 colonnes à papier pour un montant de 10 454,40 €
- Achat de terrains pour le projet d'une nouvelle déchèterie à Descartes pour un montant de 33 248,00 €
- Début de la construction d'un hangar pour le stockage du papier sur le site de la Celle-Guenand pour 8 541,84 €
- Achat de matériel pour le site de la Celle-Guenand pour un montant de 5 504,90 €

Recettes d'investissement du budget de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Section d'investissement : détail des recettes en €	
Libellé	Titres émis
<i>10 Dotations, fonds divers et réserves</i>	<i>25 088,65</i>
<i>16 Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>165 000,00</i>
<i>21 Autres immobilisations financières</i>	<i>0,00</i>
<i>042 Dotations aux amortissements des immobilisations</i>	<i>294 652,84</i>
Total des recettes d'investissement pour l'exercice 2019	484 741,49

Chapitre 8 – Suivis des sites d'enfouissements

Le site de la Celle-Guenand

L'installation de stockage de déchets non dangereux (I.S.D.N.D.) d'une surface d'environ 12 ha, se trouve encadrée sur trois côtés par des champs cultivés et sur le côté ouest par un bois.

Le site, conformément à l'arrêté préfectoral n°18348 du 22/04/2008 est autorisé à stocker 8 000 tonnes de mâchefers par an provenant de l'IUOM de Saint-Benoît-La-Forêt. La date de prévision de fin d'exploitation était initialement prévue le 31 décembre 2014. Au regard des quantités stockées annuellement, la préfecture a accepté une prolongation jusqu'au 31 décembre 2018.

Depuis 2002, le site est aussi autorisé aux transferts suivants :

- Déchets allant à l'incinération,
- Déchets allant à l'enfouissement,
- Déchets d'emballages ménagers,
- Verre et journaux magazines provenant des points d'apport volontaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le site de la Celle-Guenand ne traite plus de mâchefers comme prévu par son arrêté.

Dans le cadre de l'arrêt de l'enfouissement, la communauté de communes de Loches Sud Touraine souhaite intégrer au dossier de cessation d'activité une réutilisation des mâchefers pour plusieurs raisons :

- Environnementale : la réutilisation de près de 50 000 tonnes de matériaux en remplacement du granulat des carrières est une démarche positive dans le cadre d'une politique environnementale globale,
- Financière : la revente des mâchefers et l'économie d'une couverture argileuse du casier permettront une gestion raisonnée du budget pour la réhabilitation et le suivi environnemental du site,
- Paysagère : Le site est situé à proximité une route départementale entre la Celle-Guenand et Ferrière-Larçon. L'impact sur le paysage sera très largement atténué avec l'évacuation de ces mâchefers.

Une première opération de criblage a été effectuée en 2016 (40 000 tonnes criblés). La collectivité a demandé à Burgeap réaliser une campagne d'analyses chimiques en 2019 (résultats en annexe) qui confirme la possibilité d'une valorisation en technique routière selon les prescriptions de l'arrêté du 18/11/2011.

Pour finaliser le projet, il est nécessaire de cribler les mâchefers réceptionnés entre 2016 et 2018 (environ 9 000 tonnes). L'activité d'enfouissement du site étant officiellement terminée, nous sommes dans l'obligation de présenter un dossier d'autorisation auprès de la préfecture et de la DREAL. La communauté de communes a retenu le cabinet STERNE qui transmettra le dossier d'autorisation en 2020.

Pour donner suite à la conclusion des analyses chimiques, la collectivité a demandé à la DREAL l'autorisation et la procédure pour évacuer et valoriser les mâchefers répondant à la norme pour l'année 2020. L'objectif est de transmettre le dossier de cessation d'activité et de suivi trentenaire du site avec l'intégration du projet de valorisation.

Interventions 2019

Des interventions ont été nécessaires en 2019 :

- Pompage et nettoyage des deux fossés décanteurs et du séparateur d'hydrocarbures par l'entreprise PROTEC pour un montant de 6 907,96 €
- Remplacement de la turbine n°1 et modification des raccordements dans les puits par l'entreprise MARTEAU pour un montant de 8 442,00€
- La turbine n°2 du bassin d'aération a nécessité une intervention de l'Entreprise MARTEAU, Mais les délais pour la remise en état font que la turbine ne sera remise en fonctionnement qu'au premier trimestre 2020. Le montant de la réparation est de 4 692,00€.
- Campagne d'analyse des mâchefers par le bureau d'étude BURGEAP pour un montant de 11 076,00€

- Loches Sud Touraine a lancé une consultation pour la construction d'un hangar fermé pour le stockage du papier et d'un abri ouvert pour le stockage de matériels. La première réunion de chantier a eu lieu le 26/11/2019 pour une fin des travaux en mars 2020. Le montant total de l'opération est estimé à 170 000 € TTC.

Suivi environnemental du site

Les lixiviats sont collectés par 14 puits répartis sur le massif de déchets. Les eaux sont dirigées vers un poste de refoulement qui les achemine jusqu'à la station de traitement.

Le suivi environnemental du site de la Celle-Guenand est effectué par deux structures :

- Suivi de la qualité des eaux souterraines : Société BURGEAP pour un montant de 2 022,00€
- Suivi de la station de traitement : SATESE 37 pour un montant de 1 170,00 et analyse par le Laboratoire de Touraine pour un montant de 426,51 €.

Le suivi par le SATESE

Pour le SATESE, le fonctionnement de la station est globalement satisfaisant : l'effluent rejeté respecte les normes pour tous les paramètres définis dans l'arrêté de rejet du 26/10/1999.

La station collectant les lixiviats, le débit entrant station est très dépendant de la pluviométrie. Sur l'année 2019, ce débit est assez faible en débit d'année, voir presque nul de juillet à septembre. Par contre, depuis la mi-octobre et des précipitations importantes, le débit d'entrée station a beaucoup augmenté, dépassant largement la capacité nominale de la station (5m³/jour).

En conséquence, il a été enregistré des périodes sans rejet sortie station, notamment aux mois de juillet, août et septembre (faible pluviométrie et températures très élevées).

Lors de la visite SATESE mi-septembre par exemple, le niveau d'eau de la seconde lagune se situait 50 cm sous la canalisation de rejet d'où un report des prélèvements au mois de décembre 2019.

Le suivi par la société BURGEAP

Les analyses pour les eaux souterraines se font grâce à deux piézomètres et au bassin d'orage présent sur le site. Le suivi se fait par deux campagnes de prélèvements : une en mai et une en décembre.

Les résultats obtenus à l'issue des campagnes de prélèvements de 2019 ont permis de mettre en évidence les principaux éléments suivants :

- La présence de COT à des teneurs inférieures au seuil limite pour la production d'eau potable.
- Des valeurs de pH, conductivité électrique, température et potentiel redox ne présentant pas d'anormalité par rapport à l'aquifère capté.
- Au droit du bassin d'orage (au niveau d'une canalisation sortante) : La présence de chlorures à des teneurs inférieures au seuil limite pour la production d'eau potable. L'absence de teneurs quantifiés en hydrocarbures et en métaux.

Les teneurs en MES, DBO et DCO caractéristiques d'eau de ruissellement ne présentent pas d'anormalités.

Les valeurs de pH, conductivité électrique, température et potentiel redox ne présentent pas d'anormalité.

Sur la base des résultats de cette campagne, il est recommandé de poursuivre le suivi de la qualité des eaux souterraines au droit des 2 ouvrages existants et du bassin d'orage, ce qui nous permettra d'avoir des éléments de comparaison sur une plus longue durée entre la période des hautes eaux et la période des basses eaux

Dépenses 2019 liées à l'entretien du site et les différents contrôles

- Maintenance des équipements électromécaniques : Entreprise Marteau pour un montant de 6 454,45€
- Entretien des espaces verts : entretien courant par le personnel du site et pour le broyage et traitement de la clôture par M. De Nève pour un montant de 8 040,00€
- Surveillance des nuisibles : GDA 37 pour un montant de 492,07€
- Vérification des installations électriques : société ACANTHE pour un montant de 336,00€
- **Contrôle du pont bascule** : Société PRECIA MOLEN pour un montant de 1 077,42€

Le site de Chanceaux-près-Loches

Historique et suivi 2019

De 1973 à 1993, ce site, limitrophe du site actuel de COVED à Chanceaux-près-Loches, était le lieu d'enfouissement des déchets de 36 communes du Lochois. Des travaux de réhabilitation ont été menés de 2003 à 2004. A partir de 2004 et conformément à l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2004, un programme de suivi a été mis en place pour une période minimale de 30 ans.

Les principales charges de dépenses concernent l'entretien des espaces verts, la maintenance électro mécanique, le suivi environnemental et l'assistance technique.

Fonctionnement de la station de traitement

Les lixiviats sont collectés par 5 puits répartis sur le massif de déchets. Les eaux sont dirigées vers un poste de refoulement qui les achemine jusqu'à la station de traitement, à l'entrée du site.

La station d'épuration est constituée de 2 lignes de traitement parallèles, composées chacune de 3 bassins : N°1 aération, N°2 décantation et N°3 finition. L'écoulement est de type gravitaire du bassin N° 1 au N° 2, puis pompage et filtre à sable jusqu'au bassin de finition (N°3).

Enfin, écoulement jusqu'au bassin nord où les eaux sont stockées puis rejetées en milieu naturel pendant la période d'autorisation du 1er novembre au 1er mai.

En complément du bassin des lixiviats, se trouve un bassin des eaux pluviales récupérées par ruissellement.

L'arrêté préfectoral a imposé que 3 piézomètres soient installés sur le site.

Dans le cadre du suivi environnemental, 3 types d'analyses sont réalisées 2 fois par an :

- Eaux pluviales
- Eaux souterraines (prélèvement dans les piézomètres)
- Lixiviats traités

L'ensemble des résultats des analyses sont conformes aux normes de rejet fixées par arrêté préfectoral et le site n'a pas d'incidence défavorable sur l'environnement. Le suivi mensuel des ouvrages (postes et station) est effectué par le service assainissement de Loches Sud Touraine.

Dépenses 2019 pour le suivi environnemental et l'entretien du site

- Le service assainissement de Loches Sud Touraine est intervenu pour la maintenance électro-mécanique : 1 591,20 €
- La société IANESCO pour les analyses des eaux : 1 995,66 € TTC
- Entretien des espaces verts du site par Touraine Logistique : 8 289,50 € TTC
- Vérifications électriques du site par la société ACANTHE : 288 € TTC.

Chapitre 9 - Projets 2020

Circuits de collecte

La mise en place du nouveau marché de collecte des déchets ménagers s'accompagnera dans l'année de modifications de circuits afin de respecter au maximum les recommandations de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

Ainsi les « points noirs » (demi-tour, marche-arrière) ainsi que l'aménagement des points de regroupement seront étudiés en concertation entre l'entreprise prestataire, Loches Sud Touraine et les communes.

Prévention des déchets

Le plan local de prévention et de gestion des déchets prévoit en 2020 les actions suivantes :

- **Elaboration d'un guide du tri et des bonnes pratiques**
- Sensibilisation des usagers en déchèteries : déchets verts et tout-venant
- Animations sur les marchés et lieux publics
- Animations dans les établissements scolaires
- Démarche éco-exemplarité au sein de Loches Sud Touraine
- Valorisation des déchets verts avec les communes
- Mise en place **d'animations locales dans le cadre d'évènements nationaux pour la prévention des déchets**
- Lutte contre le gaspillage alimentaire

Déchèterie de Descartes

Suite à l'acquisition du foncier nécessaire au projet, l'année 2020 sera consacrée à la sélection d'un maître d'œuvre, l'élaboration d'un avant-projet et élaboration du permis de construire et du dossier ICPE.

Renouvellement de matériel

Le renouvellement d'un camion de collecte est programmé afin de maintenir l'âge moyen du parc de matériel. Cet investissement est estimé à 250.000 € TTC.

L'acquisition de nouvelles bennes pour renouveler le parc dans les déchèteries est envisagée.

Compte-tenu de la vétusté de certaines colonnes, le service procédera au remplacement des colonnes les plus dégradées.

Site de Bossay-sur-Claise

Afin de solliciter la clôture administrative de cet ancien site d'enfouissement, il est nécessaire de remettre en état la station de traitement des lixiviats. En effet, la circulation des lixiviats entre les trois bassins de la station n'est pas fonctionnelle. Une reprise des canalisations et de l'étanchéité d'un bassin est nécessaire.